

Familles en mouvance

Dynamiques intergénérationnelles

Un partenariat de recherche sociale, multidisciplinaire et multisectoriel
Bulletin spécial - Printemps 2012

Une journée, un colloque et un bulletin sur le thème de la transmission

Le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* a organisé le 26 octobre dernier une journée d'étude sur le thème de la transmission. À cette rencontre, étaient invités les chercheurs membres du partenariat, les partenaires ainsi que divers collaborateurs qui s'intéressent à cette question. Nous avons demandé à chacun de suggérer des pistes de réflexion en prenant appui sur leurs travaux en cours ou sur leurs pratiques d'intervention. Les textes que nous diffusons ici sont le résultat de cette journée. Même si ces derniers reflètent surtout des réflexions en cours, non achevées, le partenariat a tout de même choisi de les diffuser pour rendre compte des préoccupations de ses membres sur ce sujet. À cet égard, **un colloque ouvert au public intitulé *Transmission et solidarités dans les familles québécoises d'aujourd'hui. Pratiques, enjeux et questionnements* aura lieu le 3 avril.** (Voir *Colloque*, pages 28-30 ou <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca>)

Pourquoi le thème de la transmission?

Ce thème est celui du chantier de recherche que le partenariat a inscrit dans sa programmation 2008-2012, *Les formes actuelles de la transmission et des solidarités*. Ce chantier cherche à identifier et à analyser les modalités actuelles de la transmission au sein des familles québécoises en tenant compte de la coexistence de plusieurs générations, de l'instabilité conjugale et des recompositions familiales, des différentes formes d'union des couples, de la transformation des seuils d'entrée dans l'âge adulte et du vieillissement de la population. Il cherche aussi à explorer l'impact de logiques culturelles différentes sur les pratiques de transmission au sein des familles.

Le thème de la transmission s'intéresse tant au capital économique qu'au capital social et symbolique (biens, valeurs, ressources psycho-sociales, compétences professionnelles etc.).

À travers les textes présentés ici, le partenariat veut contribuer à une mise en commun de divers travaux en cours en laissant percevoir le large éventail des aspects qu'il est possible de documenter sur ce thème.

Table des matières

La transmission en quelques questions et piste de recherche - M. Jézéquel	2
Mémoires familiales et rituels : objets, contextes, mutations. Explorer les aspects symboliques de la transmission - D. Lemieux	3
Transmission, solidarité familiale, socialisation et parentage multiple : quelques notes - R. B. Dandurand	7
Transmission identitaire et adoption - F-R. Ouellette	9
Transmission et solidarités dans les familles issues de l'immigration - S. David Yana	13
Usages sociaux de la transmission des biens dans les familles recomposées québécoises - F. Gaborean	14
Deux poids, deux mesures : Au Québec les enfants ont-ils tous les mêmes droits? Les droits des enfants varient-ils selon le modèle d'union choisi par leurs parents? - S. Lévesque	16
Entre l'annulation et la reconnaissance de dette :	
l'aménagement de la transmission par les repreneurs d'entreprises familiales - D. Lobet	17
Nouvelles modalités de transmission et de solidarité chez les nouvelles populations rurales? Quelques pistes de réflexion... - M. Simard	23
L'homme dans le fleuve du vivant : qu'est-ce qui passe et se transmet? - A. Gauthier	25
Colloque : Présentation et Horaire	28-30

La transmission en quelques questions et pistes de recherche

Myriam Jézéquel

Chercheure invitée, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

1 À écouter les nombreux experts sur le sujet, nous assisterions à une **crise** de la transmission, un **échec** de la transmission, un **trop-plein** ou un **vide** de transmissions. L'image d'une transmission « **en panne** » ou « **en faillite** » est récurrente dans le discours de nombre d'observateurs. Au-delà des différences de qualificatifs pour désigner l'état actuel de la transmission, il ressort surtout que nous aurions perdu la **maîtrise de la transmission** telle qu'elle s'inscrivait dans la verticalité des passages. Une autre idée répandue est que notre désir d'avenir lui-même serait défaillant, faute de pouvoir s'appuyer sur la transmission de valeurs passées. Tout se passerait donc comme si le passé ne pouvait plus servir de tremplin à l'avenir et que, ce faisant, l'avenir devenait un point obscur.

Au-delà des diagnostics, en général pessimistes, il convient de s'interroger : qu'est-ce qui fait problème ou rend problématique la transmission si tant est qu'il y en a un qui transmet et l'autre qui reçoit ou pas? S'agit-il du contenu à transmettre? Des modalités de la transmission? Des nouveaux acteurs de transmission? De la fonction en tant que telle de la transmission? Qu'est-ce qui est à repenser à partir d'un nouveau cadre de pensée?

2 Par ailleurs, il est assez révélateur des débats contemporains que les différents diagnostics sur la transmission recourent à différents regards sur la famille comme institution sociale, valeur refuge, espace de créativité et de création de lien social ou comme simple vecteur de l'épanouissement personnel, etc. Un exemple : le diagnostic de certains auteurs sur la transmission est d'autant plus pessimiste (crise de la transmission) qu'ils sont attachés à une conception plus traditionnelle de la famille comme véritable et principal bastion des valeurs.

Une deuxième piste de recherche à explorer : l'articulation des conceptions sur la transmission familiale et des conceptions sur la famille pour saisir les différentes **perceptions des enjeux de la transmission** et les principales divergences.

3 Encore plus profondément, les conceptions de la transmission et de la famille s'affrontent autour de **valeurs**, si tant est que, le plus fondamental dans la transmission, ce sont les valeurs personnelles (comme le respect) ou collectives (comme le savoir-vivre ensemble). Les valeurs constituent sans doute la principale colonne vertébrale de la famille, le socle et l'assise de l'identité personnelle.

Sur ce terrain, il me semble intéressant d'interroger l'**impact** des relations de parenté sur la passation des valeurs et l'**attente des parents** vis-à-vis des institutions dans la charge d'éduquer aux valeurs. Plusieurs observateurs occidentaux ont souligné une méfiance des parents envers une transmission institutionnelle **explicite** des valeurs qui se soustrairait à leur responsabilité. Au vu de la baisse des solidarités familiales et des solidarités éducatives entre parents, il y a lieu de s'interroger sur les nouveaux **lieux** de la transmission, de ce passage de témoin.

Une troisième piste de recherche à explorer : quels sont les principaux acteurs de la transmission des valeurs? **Dans quels espaces** et **par qui** se transmettent les valeurs? Et qu'en est-il des **ressources familiales** en matière de transmission des valeurs? Quelle est la **responsabilité institutionnelle et sociétale** de transmission des valeurs et des repères?

4 Enfin, il y a des stratégies familiales pour effectuer la transmission laquelle passe par des styles de **relations**, de **communication** et de **négociation**, et par des pratiques telles que les rites et les rituels, véritables révélateurs d'un rapport aux valeurs familiales. Dans ce domaine plus psychologique et plus pratique, il y a lieu de s'interroger sur les **formes novatrices de la transmission et la perpétuation des rituels ou, au contraire, leur transformation et leur pouvoir symbolique**.

Mémoires familiales et rituels : objets, contextes, mutations. Explorer les aspects symboliques de la transmission*

Denise Lemieux

Professeure honoraire, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

Dans *Les cadres sociaux de la mémoire* (1925), Maurice Halbwachs évoquait la mémoire familiale dans ses composantes institutionnelles et généalogiques servant de support aux rôles au sein de la famille et la mémoire familiale de chaque famille singulière qui possède « son esprit propre, ses souvenirs qu'elle est seule à commémorer et ses secrets qu'elle ne révèle qu'à ses membres » (p. 151). C'est pourtant au moment où se fonde une nouvelle famille qu'il observe et décrit, dans un texte qui demeure toujours actuel, la négociation des individus au sein d'un couple concernant les mémoires de leurs lignées respectives et la constitution par chaque couple d'une mémoire familiale entièrement inédite. Comme on peut s'en douter, la mémoire institutionnelle a été ébranlée par les transformations des rôles et des structures familiales, sans compter les mutations et remises en question des rituels qui scandent les moments de la vie familiale.

Pour cette mise en commun d'idées sur la transmission, je vais évoquer ce que nous suggèrent des études sur la mémoire familiale plutôt que de présenter des exemples tirés d'études sur la formation du couple ou de la famille. Mémoire familiale et rituels familiaux sont des réalités distinctes qui ouvrent sur les aspects symboliques de la transmission au fil des générations (Lemieux, 1995).

Les études contemporaines sur la mémoire familiale sont d'abord liées au développement de l'histoire orale et des récits de vie qui se diffusent au cours des années 1970-1980. Avec le recours aux récits de vie, les ethnologues réintroduisent la mémoire et le temps dans l'étude des communautés, des relations intergénérationnelles et des familles (Thompson, 1978). Françoise Zonabend évoque *La mémoire longue* (1980), où s'entremêlent le temps long du village et le temps des vies individuelles, qui tous deux semblent se dérouler à l'ombre de l'histoire. C'est autour des enfants que les familles désormais se réunissent. Tout en mettant l'accent sur la mémoire généalogique des villageois, l'anthropologue montre bien comment, dans ce « parler famille » où s'énoncent les liens de parenté, la mémoire se différencie entre lignée paternelle et maternelle, chaque individu devant faire un choix entre les deux lignées, d'où une sélectivité et même une manipulation des souvenirs (p. 247-248).

De même, Chantal Collard (1999) analyse longuement la place centrale de la parenté dans un village québécois des années 1980 et les différences entre les généalogies écrites, présentes dans chaque famille, qui reflètent les conceptions lignagères de la transmission des terres et les généalogies orales qui renvoient davantage aux relations de parenté réelles des deux lignées. Phénomène récent, avec la vogue des généalogies au Québec comme ailleurs, des rites de sociabilités autour d'un patronyme entretiennent la mémoire des ancêtres fondateurs, d'où l'organisation d'un tourisme généalogique et de commémorations auxquels des anthropologues se sont intéressés (Chérubini, 1997; Legrand, 2005).

En poursuivant l'analyse des récits généalogiques autour d'un patronyme, celui de sa propre famille maternelle, l'historienne Caroline-Isabelle Caron (2005) suit les transformations de différentes versions de l'histoire des ancêtres à partir de textes américains, acadiens et québécois

* Ce texte de discussion reprend certaines idées et extraits d'articles déjà publiés : LEMIEUX, 1993 et LEMIEUX et GAGNON, 2007.

produits sur plus d'un siècle. Sa réflexion sur la nature mythique des récits généalogiques dont les traits s'apparentent à ceux d'une mémoire familiale, révèle une recherche de distinction, d'identification, d'enracinement et d'affiliation. Selon Fernand Harvey (2005) qui évoque l'histoire de la pratique des généalogies au Québec, la quête de généalogie éclaire aussi certains enjeux concernant la transmission de la culture, telle la filiation. Longtemps critiques des généalogies comme sources pour l'étude des systèmes de parenté (Burguière, 1997; Peletz, 1995), historiens et anthropologues s'intéressent désormais aux représentations culturelles qu'elles révèlent dans les sociétés du passé (Klapisch-Zuber, 1995) mais aussi aux significations d'un retour des ancêtres, ces fantômes de la mémoire dont parle Janet Carsten, associés à la recherche des origines à l'époque contemporaine (Carsten, 2007). Pour plusieurs, les discours généalogiques sont l'apanage des classes supérieures, les gens de milieux populaires et moyens racontant surtout le quotidien (Le Wita, 1984; Coenen-Huther, 1994).

Dans *La mémoire familiale* (1994), Josette Coenen-Huther effectue une enquête auprès de couples suisses. Son objectif n'est pas d'étudier la transmission de la mémoire familiale mais son fonctionnement au présent dans le cadre de la conjugalité. Les conjoints rencontrés séparément à un stade de vie où ils ont des enfants d'âge scolaire sont interrogés sur les souvenirs de leur lignée, leur désir de transmettre et les supports de leur mémoire. Dans l'ensemble, les mémoires relationnelles l'emportent sur les mémoires historiques ou statutaires, mais c'est particulièrement le cas des femmes dont la mémoire est centrée sur le groupe familial et domestique. Tout en concluant que les positions sociales de chaque conjoint ont une influence sur les négociations entourant les mémoires familiales, l'attachement plus marqué des femmes à leur passé suggère à l'auteure l'existence d'une matrilinearité de la transmission. Par ailleurs, elle note en conclusion la faible profondeur généalogique des mémoires ainsi que l'absence de nostalgie pour un passé que la plupart ne veulent pas reproduire.

Dans une étude qui s'inspire de Proust et de Freud autant que d'Halbwachs, Anne Muxel explore les contenus et les supports de cette mémoire dans *Individu et mémoire familiale* (1996). Distinguant entre mémoires instituées et mémoires personnelles, son analyse lui permet d'identifier des sources et des lieux de la mémoire familiale : la maison et les tablées, les ressemblances et les empreintes du corps acquises par la socialisation, les objets hérités et les photographies qui renvoient davantage à la mémoire instituée, tandis que les odeurs, les saveurs et les sons semblent surtout porteurs d'une mémoire intime et personnelle. Cette approche révèle moins les effets d'affiliation de la mémoire familiale que la nécessité d'une séparation individuelle pour favoriser l'émergence de souvenirs.

Dans une enquête sur les grands-parents, Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen (1998, 2002) trouvent peu de généalogistes amateurs parmi les personnes rencontrées, ni de signes d'une mémoire intime; par contre l'objet de l'enquête les amène à mettre en relief « l'évidence de la filiation », c'est-à-dire le besoin de se rattacher aux ancêtres incarnés par la figure des grands-parents. Par delà les différences entre générations, c'est par de multiples formes de transmission matérielle et symbolique et par des services réciproques que sont tissés les liens intergénérationnels. Constitué d'un fonds commun d'idées et de sentiments, cet « esprit de famille » est composé d'une identité narrative exprimée à travers des histoires de famille, des biographies des membres de la famille et de récits répétés autour du passé. Elle comporte une mémoire expressive faite de rituels et de repas familiaux, d'un folklore familial autour de héros ou d'objets porteurs de mémoire ainsi que de lieux rassembleurs.

Prenant ouvertement distance de l'interprétation des pratiques familiales contemporaines par l'individualisation, interprétation qui postule une temporalité axée sur le présent et une disparition de la transmission, Jean-Hugues Déchaux (1997) prend pour objet d'enquête la filiation. Autour d'une pratique de commémoration, le jour des morts tel que célébré en France, il analyse les attitudes et le sens donné au souvenir de leurs morts dans les propos recueillis auprès d'individus d'âges et de milieux divers. Il constate le maintien d'une mémoire familiale sous les deux formes de mémoires instituées et de mémoires personnelles. Dans l'ensemble une tendance générale à la privatisation du rite s'accompagne non pas d'une disparition de la mémoire familiale mais d'une subjectivation de celle-ci. Principal apport de cette étude, les raisons de se souvenir des morts révèlent les fonctions de cette mémoire pour les individus : d'abord le désir de transmettre, qui survit bien au-delà de la présence ou de l'absence de l'affiliation à une lignée. Les motifs exprimés de cette transmission renvoient à la construction identitaire par affiliation à une lignée ou à une relation choisie avec une personne dont on hérite certaines caractéristiques, une sensibilité, des valeurs partagées plus qu'un patrimoine matériel. Elle renvoie également à une fonction thérapeutique face à une finalité, celle d'échapper à la mort en s'inscrivant dans la chaîne des générations.

En guise de conclusion, quelques observations

Quelques parents interrogés sur la naissance d'un premier enfant et sur les rituels entourant la naissance et la vie de la jeune famille se situent également, pour certains, dans la chaîne des générations. La visée de transmission familiale s'exprime rarement dans l'objectif de reproduire les modèles d'éducation reçus mais dans cette intention de réunir les générations autour de l'enfant. Baptême, fête de naissance, rituels d'anniversaire, quelques-uns disent vouloir recréer les fêtes de famille de leur enfance, d'autres vont abandonner un rite comme le baptême tout en donnant à leur petit des parrains profanes. Une double allégeance culturelle des lignées peut conduire certains à redoubler des rituels. Pour d'autres, la solution adoptée est un rejet des rituels et des cadeaux, mais les vacances dans la maison des grands-parents constituent une longue exception perpétuant les fêtes d'anniversaire. Un récit évoquant un divorce à la génération des parents débouche sur un témoignage d'intention de transmission généalogique. Un père exprime ce qu'il veut léguer à sa petite-fille :

« L'entraide entre les frères et sœurs, et même entre cousins et cousines... un certain sens de nos origines. Des fois on est fiers de ça mais des fois on est moins fiers de ses origines. On vit avec. J'ai des photos de mes grand-parents quand ils se sont mariés du côté de ma mère. Puis ça je les montre à ma petite. 'Regarde, c'est Azilda et Lucien'. Pour qu'elle comprenne que ça fait partie de la famille au même titre que grand-maman ou grand-papa. Tu sais, qu'elle comprenne qu'il y en a eu d'autres avant. J'essaie aussi ... puis ça, c'est pas facile dans le contexte d'aujourd'hui... j'aimerais lui léguer le sens des choses qui prennent du temps à faire. Moi je suis en informatique et c'est l'instantanéité des transactions. Si tu es capable de le faire en un huitième au lieu d'un quart de seconde, bien, c'est mieux. Les choses qui prennent 80 ans à bâtir, j'espère pouvoir passer ça à ma fille.

Auteurs cités

ATTIAS-DONFUT, Claudine, Nicole LAPIERRE et Martine SEGALEN, 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Éditions Odile Jacob.

ATTIAS-DONFUT, Claudine et Martine SEGALEN, 1998, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.

BURGUIÈRE, André, 1997, « La généalogie », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, La République, la Nation, la France*, Paris, Gallimard, Quarto, vol. 3, p. 3879-3907.

CARON, Caroline-Isabelle, 2006, *Se créer des ancêtres. Un parcours généalogique nord-américain XIX^e-XX^e siècle*, Québec, Septentrion.

CARSTEN, Janet (dir.), 2007, *Ghosts of Memory. Essays on Remembrance and Relatedness*, Malden, Oxford and Victoria, Blackwell Publishing.

CHERUBINI, Bernard, 1997, « Le génie de la performance familiale. Mises en scène locales de la généalogie canadienne et réunionnaise », dans Thiphaine Barthélémy et Marie-Claude Pingaud (dir.), *La généalogie entre science et passion*, Paris, Éditions du CTHS, p. 361-375.

COENEN-HUTHER, Josette, 1994, *La mémoire familiale*, Paris, L'Harmattan.

COLLARD, Chantal, 1999, *Une famille, un village, une nation. La parenté dans Charlevoix, 1900-1960*, Montréal, Boréal.

DÉCHAUX, Jean-Hugues, 1997, *Le souvenir des morts*, Paris, PUF, « Le lien social ».

HALBWACHS, Maurice, 1994, 1925, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Éditions Albin Michel.

HARVEY, Fernand, 2005, « La généalogie et la transmission de la culture : une approche sociologique », *Les cahiers des Dix*, n° 59, p. 286-305.

KLAPISCH-ZUBER, Christiane, 2000, *L'ombre des ancêtres, Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Librairie Arthème Fayard, coll. « L'esprit de la cité ».

LEGRAND, Caroline, 2005, *La quête de parenté. Pratiques et enjeux de la généalogie en Irlande*, Québec, Presses de l'Université Laval.

LEMIEUX, Denise, 1993, « Souvenirs d'enfance », *Informations sociales*, « Générations », n° 30, p. 65-71.

LEMIEUX, Denise, 1995, « Souvenirs d'enfance, mémoires familiales et identité », dans Simon Langlois et Yves Martin, (dir.), *L'univers de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Québec, PUL/IQRC, p. 239-251. <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/pul/dumont/fdchap14.html>

LEMIEUX, Denise et Éric GAGNON, 2007, « Introduction. La famille pour mémoire », *Enfances, Familles, Générations*, « La mémoire familiale, Les histoires de familles et les généalogies au XXI^e siècle », n° 7. <http://id.erudit.org/iderudit/017782ar>

LEMIEUX, Denise, 2009, « Temps et rites contemporains de la grossesse et de la naissance : de la maternité à la parentalité », dans Laurence Charton et Joseph J. Lévy, (dir.), *Générations et cycles de vie, Au carrefour des temps biologiques et psychosociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Coll. « Santé et Société », p. 33-63.

LEMIEUX, Denise, 2005, « Nommer le premier enfant. Discours et pratiques de parents québécois dans un contexte de changements familiaux et juridiques », dans Agnès Fine et Françoise-Romaine Ouellette (dir.), *Le nom dans les sociétés occidentales contemporaines*, Toulouse, Presses de l'Université du Mirail, coll. « Les Anthropologiques », p. 163-189.

LE WITA, Béatrix, 1984, « La mémoire familiale des Parisiens appartenant aux classes moyennes », *Ethnologie française*, XIV, n° 1, p. 27-33.

MUXEL, Anne, 1991, « La mémoire familiale » dans François de Singly (dir.), *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 250-261.

MUXEL, Anne, 1996, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Éditions Nathan.

THOMPSON, Paul, 1988, 1978, *The Voice of the Past. Oral History*, chapitre "Memory and the Self", Oxford, Oxford University Press, p. 150-165.

ZONABEND, Françoise, 1980, *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF.

Transmission, solidarité familiale, socialisation et parentage multiple : quelques notes

Renée B. Dandurand

Professeure honoraire, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

Dans ma formation en anthropologie, la transmission était un élément fondamental de la définition de la culture. En 1952, les Américains Kroeber et Kluckhohn¹ avaient tenté de compiler 163 définitions de la culture. Ils en avaient retenu les éléments les plus fréquemment évoqués : la culture se compose des normes, valeurs, représentations, types d'échanges, de dons, de rituels et d'autres pratiques qui, sous le mode symbolique, sont **appris** dans le jeune âge, **transmis** d'une génération à l'autre et **partagés** entre les membres d'une société ou d'un groupe.

Au fondement des relations sociales, la transmission m'apparaît comme un concept qui a une vaste extension (au sens philosophique du terme), comme une sorte de *nébuleuse*, qui a donné lieu en sciences humaines à des concepts plus spécialisés. En faisant référence à mes propres recherches, je vais ici retenir certains liens entre transmission et solidarité familiale et entre transmission, socialisation et parentage multiple. Je vais m'arrêter principalement à deux dimensions : qui transmet à qui? et qu'est-ce qui est transmis?

Transmission et solidarité familiale

La solidarité familiale est un concept rarement défini. Dans l'étude sur la parenté que j'ai menée avec Françoise-Romaine Ouellette², nous avons défini la solidarité familiale comme « cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social (ici du réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres ». C'est à une « qualité » du réseau familial que renvoie la notion de solidarité, à un « état », possible mais plus ou moins réalisé, des relations entre personnes qui ont conscience d'une communauté d'intérêts et qui la traduisent concrètement dans des pratiques de sociabilité et de soutien en termes de biens, services et autres échanges (par exemple conseils, manifestations affectives). Toutes ces prestations en termes de sociabilités et d'échanges constituent en soi autant de transmissions, matérielles ou symboliques. C'est là un premier lien entre transmission et solidarité. Mais pour que la solidarité perdure dans un groupe familial donné, cette conscience d'une communauté d'intérêts, qui se traduit en réalité par une sorte de culture de l'entraide, doit aussi se transmettre d'une génération à l'autre. C'est là un autre lien entre transmission et solidarité.

1. ALFRED L., Kroeber et Clyde KLUCKHOHN, 1952, *Culture. A Critical Review of Concepts and Definitions*, Cambridge, Harvard University Press.

2. Renée B. DANDURAND et Françoise-Romaine OUELLETTE, 1992, *Entre autonomie et solidarité. Parenté et sociabilité dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Rapport déposé au Conseil québécois de la recherche sociale, Institut québécois de recherche sur la culture.

Quelques mots sur les formes actuelles de la transmission liée à la solidarité familiale :

- La transmission des biens a connu certains changements depuis quelques décennies : par exemple, les parents font davantage de dons entre vifs à leurs enfants plutôt que de réserver la cession de tous leurs biens à l'héritage.
- La transmission des biens, services et liens, d'une génération à l'autre, repose moins sur le devoir ou l'obligation mais davantage sur la présence d'un lien électif.

Transmission à l'enfance, socialisation et parentage multiple

L'un des fondateurs de la sociologie, Émile Durkheim, fortement intéressé par l'intégration sociale (on pense notamment à son livre sur le suicide³), s'est beaucoup penché sur ce qui est transmis aux enfants par la famille et par l'école (*Éducation et sociologie*⁴). Il a mis l'accent sur « cette action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale ». Inspirée par Durkheim, la notion de socialisation n'apparaît que plus tard en sciences humaines pour désigner, notamment, cette action des adultes pour permettre l'intégration des jeunes à la société.

Cette notion a été beaucoup appliquée à la relation parents-enfants, en particulier par les sciences psy. Or, dans les sociétés humaines, ce sont loin d'être seulement les parents qui exercent cette action sur les enfants, en somme qui s'acquittent de cette transmission des normes et des règles de la société pour leur permettre une intégration réussie. Le réseau de parenté et la communauté l'ont fait de tout temps dans les sociétés exotiques; ensuite l'école s'est introduite peu à peu en Occident sous l'Ancien Régime; enfin les soins pédiatriques apparaissent au début du XX^e siècle ainsi que, par la suite, les autres formes de surveillance et de régulation des familles, mises en place par l'État providence. De sorte que l'action des générations adultes sur les plus jeunes, en somme la transmission qui est ainsi dirigée vers les enfants, est le fait de plusieurs agents sociaux qui d'ailleurs transmettent des messages qui sont loin d'être toujours cohérents.

C'est pourquoi j'ai appelé cette action un parentage multiple⁵ : il est privé quand il est exercé par les parents, le réseau de parenté et l'entourage; il est aussi public et exerce alors des actions nourricières (par exemple les allocations familiales), sanitaires (par exemple les soins pédiatriques), pédagogiques (par exemple la garderie, l'école) et régulatrices (par exemple la Protection de la jeunesse).

En plus de donner un aperçu de la force des institutions qui entourent les familles, le concept de parentage multiple permet de voir que ce qui est transmis aujourd'hui à nos enfants ne vient pas que des parents mais, *de plus en plus*, de diverses sources publiques, non seulement de l'entourage mais aussi de l'État et du marché. C'est là une *forme* tout à fait *actuelle* de la transmission qui est dirigée vers les jeunes populations dans notre société.

3. Émile DURKHEIM, 1985, *Le suicide : étude de sociologie* (1897), Paris, PUF (5^e édition).

4. Émile DURKHEIM, 2007, *Éducation et sociologie* (1^{ère} ed. 1922), Paris, PUF (13^e édition).

5. Renée B. DANDURAND, 1994, « Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n° 2, p. 341-357.

Transmission identitaire et adoption

Françoise-Romaine Ouellette

Professeure, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS,
responsable scientifique du partenariat

À chaque fois qu'elle se pose, la question de la filiation pose aussi celle de la transmission puisque l'identité des père et mère d'un enfant détermine une large part de ce que cet enfant sera appelé à recevoir au cours de sa vie comme valeurs matérielles ou symboliques transmises par la génération ascendante. À sa naissance, il reçoit ses noms et prénoms de ses parents et ce sont ces derniers qui, à titre de détenteurs de l'autorité parentale, lui procureront les soins, l'éducation et le soutien appropriés à son âge et à ses besoins jusqu'à l'âge adulte. Ils lui transmettront à travers les multiples interactions de la vie familiale des capitaux divers (sociaux, culturels, matériels et financiers, symboliques...), des valeurs et des habitus, mais aussi des savoirs, des secrets, des souvenirs, etc.

Qu'arrive-t-il quand un enfant est adopté et que, de ce fait, il acquiert une nouvelle filiation et une nouvelle identité? Dans la mesure où tous ses liens familiaux antérieurs sont rompus et qu'il est identifié comme s'il était né de ses parents adoptifs, son adoption le coupe d'une chaîne de transmission pour l'affilier de façon exclusive à une autre. Dans cet article, je veux toutefois souligner que les pratiques actuelles d'adoption entraînent des processus plus complexes et moins univoques d'affiliation et de transmission, dont l'observation peut aider à affiner notre compréhension de cette problématique. Elles induisent, par exemple, des transmissions ascendantes ou « à rebours » (Attias-Donfut 1991 : 105). De plus, elles reconnaissent souvent la filiation d'origine comme une voie de transmission possible, alors que celle-ci est pourtant légalement interdite. Ce faisant, elles imposent une réflexion sur la pertinence de permettre une adoption légale sans rupture des liens d'origine.

Une transmission identitaire ascendante

Aujourd'hui, l'enfant est défini comme une valeur essentiellement affective et comme une source majeure d'épanouissement personnel pour les personnes ou les couples qui désirent fonder une famille. Dans la plupart des cas, ils peuvent procréer eux-mêmes cet enfant qui sera alors perçu comme prolongeant à la fois leur existence sociale et leur ascendance biologique. Les parents adoptifs ne jouissent cependant pas d'une telle autonomie pour accéder au statut de parents, qui ne peut leur être conféré que si les autorités judiciaires et de protection de l'enfance estiment qu'ils ont les qualités requises pour élever un enfant adopté. Or, même si cet enfant n'a plus de liens légaux avec sa famille d'origine, il est perçu comme étant doté d'un certain « héritage » biologique, ethnoculturel et social qui lui vient de son passé et qui le distingue de ses parents adoptifs. L'enfant doit souvent porter seul le poids de cette différence, surtout quand elle est perçue uniquement en termes d'identité « ethnique » ou de couleur de peau. D'autant plus que l'idéal familial promu par notre adoption légale invite à penser que la famille adoptive est « comme

les autres ». Toutefois, surtout depuis le développement important que l'adoption internationale a connu dès les années 1980, les parents adoptifs d'aujourd'hui revendiquent souvent cette différence pour eux-mêmes et pour leur famille, qu'ils décrivent comme étant « multiethnique », « multiculturelle », « de toutes les couleurs », « mixte » ou « métissée ». Ils reconnaissent ainsi que l'arrivée de leur enfant les a eux-mêmes transformés. De plus, ils s'efforcent souvent de connaître au moins des rudiments de l'histoire et de la culture du pays d'origine de leur enfant pour lui en relayer eux-mêmes des éléments qu'il n'a forcément pas pu intégrer compte tenu de son très jeune âge. Ils en apprennent, par exemple, la langue, les habitudes culinaires, la musique ou les festivités religieuses. Autrement dit, en devenant ses parents, ils auraient reçu de lui une certaine obligation de transmission intergénérationnelle de sa culture d'origine. Enfin, plusieurs se reconnaissent des liens de parenté avec la famille d'origine de leurs enfants adoptés, notamment avec leurs frères et sœurs biologiques adoptés par d'autres Québécois, ou avec d'autres familles ayant adopté en même temps qu'eux dans le même pays ou le même orphelinat, surtout si leurs enfants respectifs ont déjà vécu dans le même milieu de vie. L'adoption transforme ainsi leur rapport au groupe ethnoculturel majoritaire dont ils sont très majoritairement issus. La différence de l'enfant adopté est ainsi reprise par ses ascendants comme une ressource sociale et symbolique qu'ils recueillent et assimilent progressivement. Cette transmission « à rebours » – qui touche aussi les grands-parents et les autres membres de la parenté – fonctionne dans la mesure où l'individualité de l'enfant et son autonomie au sein de sa famille sont reconnues, mais interprétées de manière à ce que sa différence ne soit pas tant un facteur de fission qu'un capital partagé devenu source de distinction à faire valoir.

Une illustration de cette transmission identitaire ascendante se retrouve dans une image de la perte de l'histoire familiale de l'enfant adopté qui est parfois proposée aux parents adoptifs. Il s'agit d'un arbre généalogique dont le tronc représente l'enfant, dont le milieu d'origine est représenté par les racines souterraines de l'arbre. Depuis ce tronc, comme si l'enfant était la source et le centre de sa famille, se déploient les branches et les feuilles où sont inscrits les noms des membres de la parenté adoptive.

La filiation d'origine

Sur le plan légal, l'adoption rend la situation de l'enfant adopté tout à fait équivalente à celle de l'enfant biologique, à l'égard de sa famille adoptive. Par contre, elle vient oblitérer complètement la première filiation. Cet effacement légal a longtemps été interprété comme un interdit de reconnaître cette voie de transmission et de l'investir (secret de l'adoption, confidentialité des dossiers, interdiction de contacts entre les familles, impossibilité des retrouvailles...). Le seul fait de permettre à un adopté de connaître son histoire et l'identité de ses parents d'origine était vécu comme une transgression. Avec le temps, l'interdit a été assoupli. Le Code civil du Québec permet de communiquer à l'adopté de 14 ans ou plus qui en fait la demande des renseignements non-identifiants contenus dans son dossier d'adoption. Si ses parents d'origine y consentent, il peut aussi connaître leurs noms et les rencontrer. En pratique, depuis l'essor de l'adoption internationale, l'État lui-même, dans sa dimension de gardien des frontières du territoire national et de l'accès à la citoyenneté, a toujours exigé (avec de plus en plus de précision) la transparence des procédures d'immigration, ce qui implique que l'histoire des adoptés internationaux leur a toujours été plus accessible qu'aux adoptés locaux. Les parents adoptifs se permettent aussi d'assurer eux-mêmes la transmission à leur enfant adopté à l'étranger de certains repères identitaires (son nom initial est souvent inscrit en 2^e prénom sur son nouvel acte de naissance ou, parfois, il continue de le porter sous une forme francisée ou légèrement modifiée), de certaines valeurs symboliques (incarnées dans un nom ou une syllabe, une couleur, un objet...) et de certaines informations sur ses origines

auxquelles ils ont accès. Cependant, cette transmission ne s'inscrit habituellement pas dans une perspective de continuité des liens familiaux antérieurs. Elle contribue plutôt essentiellement à la construction de la singularité de l'enfant.

Par ailleurs, au-delà de ces transmissions médiatisées par une instance étatique ou par les parents adoptifs, de plus en plus de transmissions par échanges interpersonnels sont rendues possibles. En effet, les adoptions dites « ouvertes » impliquant des contacts directs entre parents d'origine et adoptifs sont plus fréquentes et, bien qu'elles ne soient pas prévues dans la loi et contredisent la règle de confidentialité des dossiers, les services étatiques d'adoption acceptent parfois de les encadrer. Ces contacts sont parfois maintenus actifs tout au long de la vie de l'enfant et, dans tous les cas, ils rendent possibles des retrouvailles éventuelles sans devoir passer par l'intermédiaire des autorités responsables. La parenté légale de l'enfant reste sa seule parenté adoptive, comme dans l'adoption fermée. Par contre, sa parenté « pratique », c'est-à-dire sa parentèle (les personnes qu'il reconnaît comme lui étant apparentées), peut inclure (ou pas) ses parents biologiques et/ou d'autres membres de leur famille, mais sans le support instituant du droit. L'adoption ouverte concerne les enfants adoptés localement, mais aussi des enfants adoptés à l'étranger, surtout dans des pays dont la loi n'impose pas la confidentialité de l'adoption ou la rupture des liens d'origine.

Enfin, maintenant que de nombreux adoptés internationaux ont atteint l'âge adulte, les histoires de retour au pays d'origine et de retrouvailles se multiplient. Il semble, d'après plusieurs témoignages recueillis, que ce sont principalement des relations fraternelles qui se tissent et se répercutent dans la durée. Même si leurs parents d'origine sont toujours vivants, l'adopté semble se tenir face à ses frères et sœurs qui n'ont pas été adoptés un peu comme un orphelin sans ascendant, qui a survécu à ses parents. Face à ces derniers, la reconnaissance d'une transmission qui créerait entre eux un lien durable et une responsabilité mutuelle est plus problématique, dans la mesure où elle suppose de tolérer l'incertitude et l'indétermination de relations à créer de toutes pièces.

En somme, la fiction légale d'une renaissance adoptive coexiste avec des pratiques inscrivant l'adoption dans une continuité relationnelle. Les parents d'origine ne récupèrent aucun droit et le changement d'identité civile de l'adopté n'en est pas moins radical. Toutefois, ces pratiques vont dans le sens des droits reconnus à l'enfant dans la *Convention internationale sur les droits de l'enfant*, notamment celui de connaître ses parents, d'être élevé par eux dans la mesure du possible, d'entretenir des relations personnelles avec eux sauf si c'est contraire à son intérêt et de bénéficier, si possible, de continuité dans son éducation et par rapport à ses origines ethnique, religieuse, culturelle et linguistique. De même, elles vont dans le sens des dispositions de la *Convention internationale sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* qui demandent aux états signataires de conserver les informations sur les origines des enfants adoptés et de leur en faciliter l'accès, dans les limites permises par leur législation. La recherche du meilleur intérêt de l'enfant dans l'adoption doit en principe prendre en considération ces droits de l'enfant. Cela suppose que soit maintenue ouverte une voie de transmission intergénérationnelle non seulement du côté de sa famille d'adoption, mais également du côté de sa famille d'origine. L'avant-projet de loi sur l'adoption qui a été déposé par la ministre de la Justice Kathleen Weil en 2009 (avant-projet de loi encore à l'étude, semble-t-il) constitue un premier pas en ce sens*.

* Le texte de cet avant-projet peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/consultation/doc-consultation.pdf>

Vers une adoption sans rupture de liens

L'un des principaux aspects de la réforme proposée dans cet avant-projet de loi est l'introduction en droit québécois d'une adoption sans rupture du lien de filiation d'origine, qui pourrait notamment s'appliquer à certains enfants plus âgés. Elle permettrait de concilier la recherche de stabilité pour l'enfant adopté et le maintien d'une certaine continuité de ses liens familiaux. Bien que les parents de l'enfant auraient consenti à l'adoption ou se seraient vu retirer leurs droits parentaux, leur identité ne deviendrait pas confidentielle et leurs noms ne disparaîtraient pas de l'acte de naissance de l'enfant. L'identité civile et la filiation de celui-ci seraient modifiées, mais non recrées comme s'il venait de naître. L'enfant conserverait son nom d'origine, auquel serait accolé le nom transmis par ses parents adoptifs. Il s'agirait néanmoins d'une adoption pleine et entière accordant à l'enfant et à ses parents adoptifs les mêmes droits et avantages qu'aux autres. L'avant-projet de loi prévoyait le maintien d'une obligation alimentaire entre l'enfant et ses parents d'origine. La plupart des commentateurs se sont opposés à cette solidarité obligatoire. Avec mon collègue Alain Roy, juriste, dans notre commentaire de cet avant-projet de loi, nous avons proposé que le maintien de droits successoraux soit privilégié, plutôt que celui d'une obligation alimentaire (Ouellette et Roy, 2010). En faisant une telle proposition, nous avons envisagé la filiation sous l'angle de la transmission, ce qui apporte un éclairage différent. Le maintien d'une obligation alimentaire réciproque n'engage personne d'autre que l'enfant et ses parents. Par contre, le maintien de droits successoraux reconnaît l'appartenance à un réseau de parenté; l'adopté qui serait maintenu dans sa filiation d'origine demeurerait ainsi, à travers ses parents, un héritier potentiel de l'ensemble de ses ascendants et collatéraux. Aucune de ces personnes ne serait tenue de lui léguer ses biens. Cependant, en l'absence de testament, il ferait partie des successibles à considérer.

Poser ainsi la question des liens de parenté et des droits des enfants sous l'angle de la transmission permet de déplacer la lunette, de la relation duelle et immédiate de protection et de solidarité vers la relation au groupe de parenté (et non seulement juste au parent) inscrite dans la longue durée. Parce qu'elle induit un tel déplacement de regard, la problématique de la transmission est susceptible d'apporter un éclairage important sur l'ensemble des enjeux actuels relatifs à la filiation et aux liens familiaux.

Bibliographie

ATTIAS-DONFUT, Claudine, 1991, *Génération et âges de la vie*, Paris, PUF, « Que sais-je ».

OUELLETTE, Françoise-Romaine et Alain ROY, 2010, « Prendre acte des nouvelles réalités de l'adoption. Coup d'œil sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale », *Revue juridique Thémis*, vol. 44, n° 3, p. 7-48.

Transmission et solidarités dans les familles issues de l'immigration

Simon David Yana

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

L'immigration et l'intégration dans une nouvelle société occasionnent souvent d'importantes transformations chez les personnes concernées et ces bouleversements n'épargnent pas leurs familles. Ces processus se manifestent dans plusieurs domaines de la vie des individus.

L'objectif de cette contribution, qui pourrait être rendue publique dans quelques mois, est de dresser un portrait de certaines transformations survenues dans les familles immigrantes au Québec, à travers les caractéristiques des membres de la deuxième génération, c'est-à-dire ceux dont au moins un des parents est né hors du Canada. Bien qu'il soit essentiellement descriptif, un tel portrait peut donner un bon aperçu de la transmission du capital économique, social ou symbolique entre les générations au sein des familles issues de l'immigration. En effet, on peut supposer qu'il y a eu transmission entre les générations lorsqu'on observe le maintien de certaines caractéristiques d'une génération à l'autre, lesquelles peuvent découler de choix de vie similaires entre les parents et les enfants.

À partir d'une analyse comparative des données du recensement canadien de 2006 entre les personnes immigrantes et celles de la deuxième génération, les principaux thèmes abordés par l'étude sont :

- L'origine ethnique déclarée par les personnes
- La langue maternelle et la langue utilisée à la maison et au travail
- La fréquentation ou la réussite scolaire et le niveau d'instruction
- L'activité économique

Les résultats des analyses originales réalisées pour cette étude pourront être comparés, contrastés et complétés en faisant référence à différents travaux publiés par d'autres auteurs ou par d'autres organisations, et portant sur les mêmes sujets.

Usages sociaux de la transmission des biens dans les familles recomposées québécoises

Florina Gaborean

Chargée de recherche à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
et chercheure invitée à l'INRS

Les notes de recherche qui suivent résument la recherche postdoctorale réalisée par l'auteure au partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* sous la supervision de Françoise-Romaine Ouellette. Un autre texte sur ce sujet a été publié récemment, « Transmettre dans un contexte de pluriparentalité : successions patrimoniales dans les familles recomposées québécoises », (*Bulletin de liaison, Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, vol. 10, n° 1, 2010, p. 10-12).

Description de la recherche. Contexte et méthodologie

Notre recherche a été menée dans les villes de Québec, Montréal, et Gatineau entre 2008 et 2010. Elle visait à étudier les modalités de transfert intergénérationnel dans les familles québécoises recomposées. Plusieurs questions ont été formulées :

- La multiplication des figures parentales dans les familles recomposées traduit-elle des pratiques variées et inédites de transmission?
- La transmission s'opère-t-elle dans la relation beau-parentale?
- Quels sont les biens transmis et les stratégies utilisées?
- Quels sont les liens tissés entre générations à travers l'héritage?

Pour répondre à ces questions, nous avons interviewé les deux générations impliquées dans le processus de transmission : les (beaux-) parents comme transmetteurs qui organisent la succession de leur vivant et les (beaux-) enfants comme récepteurs qui incorporent l'héritage, cherchent et inventent le sens de la transmission. Nous avons effectué vingt entretiens semi-directifs auprès des deux membres de dix couples vivant en famille recomposée et dix auprès de jeunes adultes ayant vécu dans une famille recomposée. Nous avons également réalisé quatre entrevues avec des notaires spécialisés en droit familial.

Conclusions

L'héritage, sujet tabou

Nos entretiens montrent qu'il y a un manque de dialogue entre ces deux générations au sujet de la transmission patrimoniale. La mort, la succession et la rédaction du testament sont des sujets tabous dans les familles. En même temps, l'autonomie est une valeur qui régit les relations intergénérationnelles. Les parents épargnent pour jouir d'une autonomie financière à la retraite alors que les enfants n'incorporent pas l'héritage dans leurs projets d'avenir.

Conjugalité et filiation

Les projets de transmettre des couples interviewés révèlent deux logiques de transmission : conjugale et filiative. Plusieurs facteurs influent sur les pratiques projectives de transmission : la façon dont sont vécues les relations dans la famille, la durée de la deuxième union, l'âge des conjoints, le nombre d'enfants.

Instruments juridiques et usages de la transmission

On observe un écart entre les recommandations des notaires interviewés et les pratiques identifiées. Selon les notaires, une planification successorale rigoureuse est essentielle dans les familles recomposées. Cela pourrait éviter les disputes entre les descendants issus de filiations différentes et minimiser l'impact fiscal des successions. Plusieurs instruments juridiques peuvent être mobilisés pour répondre aux besoins des familles recomposées : l'usufruit, la fiducie et la substitution.

Les pratiques de transmission des beaux-parents révèlent une méconnaissance de ces outils juridiques. Ils font également un usage limité des instruments juridiques tels que la donation et le testament. Ainsi, la moitié des répondants (10) ont rédigé un testament pendant la première union mais seulement quatre l'ont mis à jour après la seconde union.

La transmission suit la filiation légale

Malgré la liberté de tester, il y a très peu de legs dans la relation beau-parentale. Nous avons consigné une seule donation faite par un beau-père à sa belle-fille (100 000 \$) mais ce cas est plutôt exceptionnel car le beau-père disposait d'une fortune importante. Les relations beau-parentales significatives s'expriment dans les transmissions symboliques (valeurs, vocations). Souvent, les beaux-parents deviennent des modèles pour leurs beaux-enfants.

Perspectives de recherche

Rapport intergénérationnel

Les relations intergénérationnelles tissées à travers la transmission méritent d'être documentées et étudiées de manière approfondie. En contexte de vieillissement de la population, les solidarités intergénérationnelles pourraient devenir un important enjeu de politique sociale. Les décideurs publics semblent réaliser l'importance du lien intergénérationnel. Plusieurs municipalités ont inclus dans leur politique familiale un volet qui vise la communication intergénérationnelle et un nombre croissant d'entrepreneurs en construction et de promoteurs immobiliers proposent des solutions fondées sur l'habitat intergénérationnel.

Encadrement des familles recomposées

La plupart des couples vivant en famille recomposée ont exprimé leur besoin de soutien, de conseils et d'encadrement au sujet de la planification successorale. Plusieurs activités de vulgarisation pourraient être organisées conjointement avec la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec : sessions d'information sur la législation qui régit la transmission patrimoniale (droit des successions) et sur les outils juridiques de la planification successorale dans les familles recomposées. Il conviendrait d'inviter des professionnels du droit (notaires, avocats) pour animer ces sessions d'information.

Deux poids, deux mesures : Au Québec les enfants ont-ils tous les mêmes droits? Les droits des enfants varient-ils selon le modèle d'union choisi par leurs parents?

Sylvie Lévesque

Directrice générale

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
(FAFMRQ)

Plus de 60 % des enfants nés au Québec le sont de parents qui ne sont pas mariés, ce qui représente bon nombre de nos membres. Cette situation engendre, au moment d'une rupture, des impacts financiers importants particulièrement auprès des femmes qui, en général, ont un revenu plus faible. En ne reconnaissant pas d'égalité de traitement entre les enfants nés hors mariage et ceux nés de parents mariés, le Code civil du Québec crée deux catégories d'enfants basées sur le statut civil de leurs parents. Un tel débat ne doit plus porter uniquement sur les adultes et leur capacité de faire un choix libre et éclairé au moment de former une union. Il est désormais incontournable d'aborder cette question sous l'angle de la famille et des conséquences sur le bien-être des enfants qui, eux, n'ont rien choisi. La vraie question de fond demeure encore et toujours la suivante : deux conjoints de fait qui ont des enfants doivent-ils oui ou non être considérés comme une famille au sens de la loi? Si les conjoints de fait avec enfants sont considérés de la même façon que les couples mariés au sens de la fiscalité, pourquoi ne le seraient-ils pas au moment d'assurer une meilleure protection aux enfants en cas de rupture? Ces unions sont susceptibles de créer des dépendances et des vulnérabilités comme l'État et les tribunaux le reconnaissent dans le cas du mariage.

Ce sont toutes ces questions et ces arguments que la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) a soulevés depuis le début de son intervention dans la cause *Lola contre Éric* qui a été entendue en Cour suprême le 18 janvier 2012. À ce titre, vous pouvez consulter le mémoire de la FAFMRQ déposé à la Cour suprême, le 28 octobre, sur le site Internet au www.fafmrq.org.

Il faut repenser l'ensemble du droit relatif aux unions d'interdépendance. Le législateur interviendra-t-il pour codifier les droits des enfants de conjoints de fait et les droits alimentaires et patrimoniaux des conjoints de fait au Québec? Tout ce débat soulève des questions quant aux impacts de la transmission des patrimoines, particulièrement chez les enfants qui subissent un traitement inégal, notamment en matière de succession et de donation. En effet, ces enfants assument des choix qui ne sont pas les leurs !

Entre l'annulation et la reconnaissance de dette : l'aménagement de la transmission par les repreneurs d'entreprises familiales

Delphine Lobet

Chercheure postdoctorale au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

Les réflexions présentées ici sont la mise au propre de notes rassemblées à l'occasion d'une présentation orale, il ne s'agit aucunement d'une réflexion aboutie.

Deux **constats** émergent de la rencontre avec des familles en entreprise¹ :

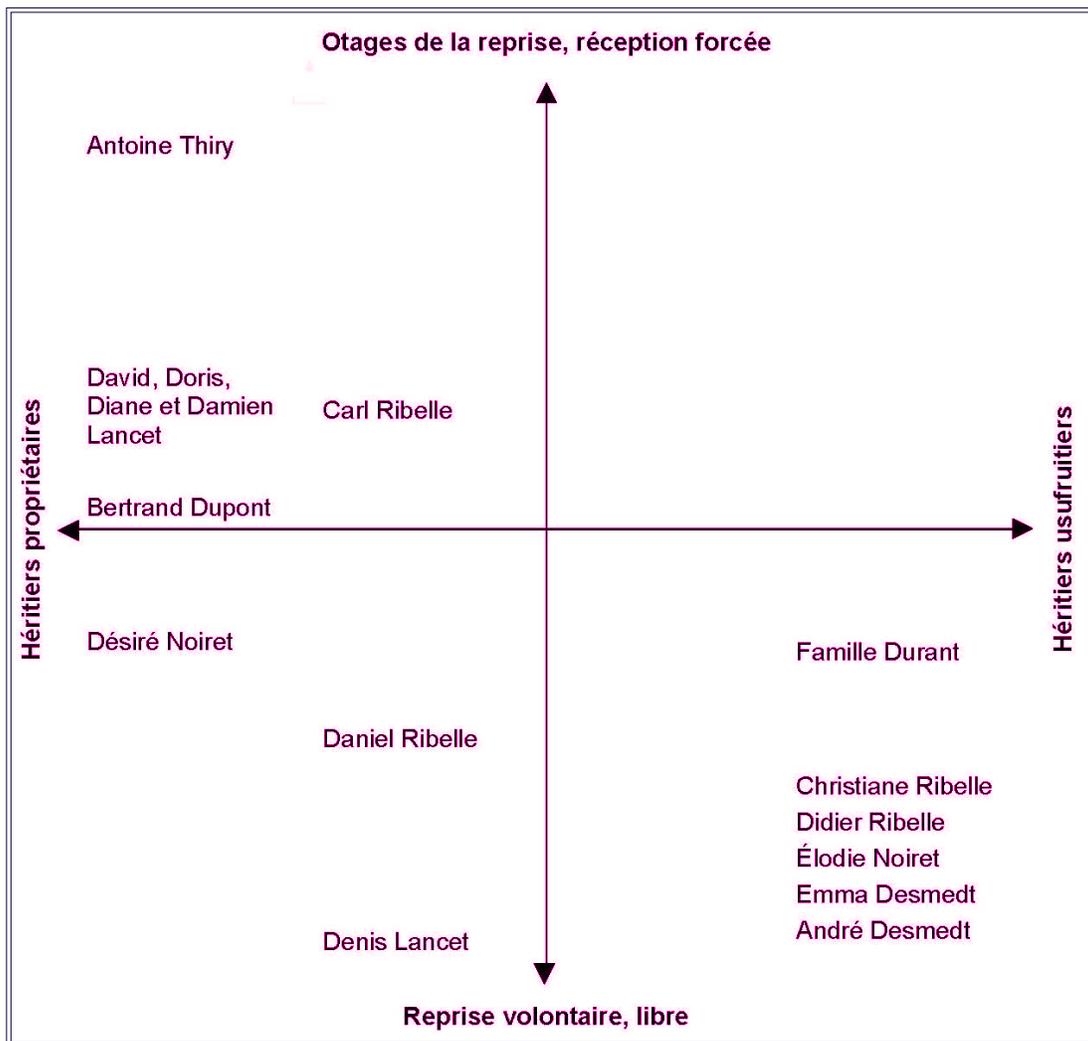
1 Les parents ne sont pas forcément soucieux ou désireux de transmettre l'entreprise à leurs enfants, même quand l'histoire de l'entreprise est longue et l'entreprise prospère. Quand le désir de transmettre existe bel et bien, il est tempéré par le souci largement partagé de ne pas forcer les enfants, ce qui est relativement nouveau par rapport aux générations « pré-68 ».

2 Les transmissions se produisent cependant : de manière plus ou moins « obligée » pour les générations plus anciennes (pré-68), de manière le plus souvent volontaire pour les plus récentes. Or, la façon d'hériter influence la façon de se projeter dans la re-transmission. On a donc schématiquement deux types de repreneurs (d'héritiers) et deux types de transmetteurs, qui se superposent plus ou moins.

Des héritiers et des transmetteurs

Si, sur un plan à axe double (cf. schéma), on range les chefs d'entreprises selon la façon dont ils ont repris l'entreprise familiale (reprise forcée vs reprise volontaire) et selon la façon dont ils possèdent leur entreprise et envisagent de la transmettre à leur tour (se considérer comme propriétaire sans sentiment de dette ni d'obligation de re-transmettre vs se considérer comme un usufruitier, comme celui qui occupe un bien qui appartient, en fait, à la famille, aux ascendants et aux descendants), on voit que la distribution se concentre dans deux zones du plan. Il y a une concordance entre, d'une part, la façon de reprendre l'entreprise, la façon de la posséder et, d'autre part, la façon dont on la projette dans le temps et dans la famille : la manière usufruitière va générer un rapport positif à l'idée d'une transmission familiale de l'entreprise.

1. Les entreprises dont il est question sont de petites entreprises familiales (12 entreprises de moins de 50 salariés) sises en Belgique francophone et vieilles d'une à cinq générations. Elles ont été étudiées entre 2003 et 2006. Les noms des entreprises et des personnes sont fictifs.



L'annulation et l'entretien de la dette

On peut voir ces deux états de l'héritier (propriétaire vs usufruitier) comme deux rapports opposés à la dette qu'implique tout mouvement de don — l'héritage étant compris comme une forme de don intergénérationnel. On a d'un côté une dette refusée ou annulée et, de l'autre, une dette acceptée et même entretenue par l'héritier.

1 Annuler la dette

Il y a schématiquement deux grandes façons d'éviter la position débitrice quand on reprend l'entreprise de la famille : la co-construction et l'appropriation. Chez certains repreneurs, ces deux positions cohabitent et leur distinction est artificielle.

a. La co-construction

La co-construction est une configuration de collaboration plus que de transmission entre les générations, qui considèrent avoir travaillé ensemble, à part égale, à l'édification de l'entreprise. Cette configuration est illustrée par les Lancet dont le magasin de meubles est géré par la quatrième génération, cinq cousins, tous très à l'aise avec l'idée de vendre le magasin et de ne pas le transmettre à leurs enfants. Cette perspective ne soulève pas la moindre opposition de leurs parents (« *Il est un fait que moi, par exemple, ils diraient : 'On l'a remis à un bon prix', ça ne me ferait rien du tout* », assure le père de trois des cousins) ni de leurs grands-parents, deuxième génération mais véritables fondateurs du magasin.

Il faut dire que les grands-parents se gardent bien de se poser en seuls bâtisseurs de l'entreprise. Ils insistent sur le fait que le magasin dans sa forme actuelle est le fruit d'un travail commun à tous. Aussi ne peut-on parler de don ou de dette, ni même d'héritage, puisque l'entreprise est la construction affirmée de trois générations, œuvrant ensemble. Il n'y a ni donateurs ni donataires mais des associés intergénérationnels. Dès lors ce qui a été bâti appartient à chacun et chacun a le droit d'en user à sa guise. Pour le lire autrement, le contre-don aux ascendants (cette obligation de rendre qu'implique tout don) a été effectué par la fructification du bien, attestée par les donateurs; la dette est comme apurée car « la fructification du don reçu est, pour de nombreux parents, le don le plus important de leurs enfants² ».

b. L'appropriation

Dans la deuxième configuration, c'est l'héritier, le repreneur qui se pose en propriétaire, peu ou pas redevable à ses ascendants et donc nullement tenu de leur rendre quoi que ce soit en conservant et re-transmettant l'entreprise dans la famille. Dans cette configuration, il peut vider l'entreprise de sa dimension familiale. On observe cette attitude d'appropriation quand la reprise est forcée. Soit que le repreneur a été littéralement obligé de reprendre l'entreprise (cas d'Antoine Thiry, 2^e génération, qui, son père ayant pour raison de santé subitement dû se retirer, a repris contre son gré la société d'autobus), soit que, sans diplôme et sans autre vocation professionnelle, l'entreprise familiale devient un employeur « naturel » et un pis-aller (cas de Damien, Doris, David, Diane et Damien Lancet), soit que le père n'arrive pas à quitter le pouvoir et que le fils-repreneur se voit obligé de le prendre en fomentant un putsch. Parfois encore, la reprise est souhaitée autant par le transmetteur que par l'héritier, mais les conditions familiales forcent le repreneur à se poser en propriétaire et à recentrer l'aspect familial sur sa propre personne (cas de Désiré Noiret qui doit évincer ses sœurs de l'imprimerie familiale).

Le point commun qui apparaît parmi ceux qui ne se sentent nullement tenus de retransmettre l'entreprise, est l'absence de liberté, ce principe de liberté cher au don (liberté de donner, de recevoir et de rendre) dont les repreneurs ont, de différentes façons, manqué. Posséder l'entreprise pleinement, sans rien devoir à personne, ni aux aïeux ni aux générations futures, est aussi une manière de se rembourser de cette liberté sacrifiée.

2 Cultiver la dette

À contrario, les repreneurs qui envisagent agréablement la transmission affirment avoir joui de la plus totale liberté de reprendre l'entreprise, de l'avoir fait par *choix*. Si bien qu'il serait plus juste de parler d'*auto-héritiers* et non d'héritiers, de repreneurs qui *s'héritent* de l'entreprise familiale. Le désir de transmettre à leur tour se fonde sur un sentiment de dette, de gratitude et d'un devoir de conservation qu'ils cultivent. Ils se font les usufruitiers de l'entreprise, ses conservateurs et ses passeurs.

Pour comprendre cette attitude, il faut répondre à une double question. D'une part, il faut comprendre par quelles raisons l'entreprise devient pour ses héritiers, dans un marché du travail qui leur est ouvert, une « offre d'emploi objective³ » : pourquoi de manière parfois inopinée et subite l'entreprise familiale devient-elle le lieu de leur investissement professionnel. D'autre part, il faut comprendre pourquoi l'entreprise devient plus qu'un lieu d'investissement professionnel, mais un lieu d'investissement identitaire et affectif qu'il devient nécessaire de préserver et qui s'assortit d'une volonté de transmission familiale.

a. Le supplément d'âme et la noblesse de l'histoire

Dans le cas d'André Desmedt et de sa fille Emma (4^e et 5^e générations), la fabrique de peintures fines a été découverte tardivement, à la sortie de ses études d'ingénieur pour André, après quelques années à gérer une pharmacie pour Emma. Elle les a d'abord intéressés pour des raisons « scientifiques » quand l'un et l'autre, à plusieurs décennies d'écart, se sont aperçus que l'activité de création et de fabrication répondait à leur intérêt pour la démarche de recherche et le travail de laboratoire.

2. Jacques T. GODBOUT *et al.*, 1996, *La circulation du don dans la parenté*, Montréal, INRS-Urbanisation, p. 107.

3. Daniel BERTAUX et Isabelle BERTAUX-WIAME, 1988, « Le patrimoine et sa lignée », *Life stories/Récits de vie*, n° 4, p. 18.

Ensuite, une fois cet intérêt soulevé, l'un et l'autre ont découvert l'aspect historique et patrimonial de l'entreprise et l'éthique artisanale de la production qui fait sa renommée depuis ses débuts. Emma explique très bien comment elle a découvert véritablement l'entreprise dont elle n'avait jusque là qu'une piètre opinion, forgée lors de coups de main occasionnels (« *je mettais des étiquettes toute la journée et je sortais de là avec une tête comme un seau et je me disais : mon dieu, je ne travaillerai jamais là-bas!* »).

« Et je suis venue [quand son père l'a invitée à venir voir le procédé chimique de fabrication de l'ambre], et c'est comme ça que j'ai... que j'ai goûté ce passé, en fait, c'est vraiment ça. Je suis tombée sur les armoires, je ne sais pas si vous les avez déjà vues, ces armoires? Eh bien, c'est des vieux tubes dedans, qui datent de cent ans. C'est formidable! Moi, j'ai vu ça, j'étais... Et puis alors tous les vieux manuscrits du grand-père qui notait ses réactions chimiques, etc. [...] Et quand vous voyez ça, vous vous dites : 'Mais, merde, mes ancêtres, ils ont passé tout leur temps à faire ça avec passion et tout pour que plus personne n'en fasse rien?'. Parce que, ce qu'ils ont fait, c'est énorme. [...] par après que c'est plus mon grand-père ou mon arrière-grand-père qui m'ont touchée. C'est dans des écrits, justement, ou des choses comme ça, je voyais la filiation, je voyais... [...] C'est vraiment comme son œuvre qui se poursuit. Et c'est vraiment ce que j'ai envie de faire, à ma manière bien sûr [...].

Et avec vos sœurs, vous avez pu leur faire comprendre ça?

Du tout. C'est pareil. Ça se passe exactement de la même façon qu'avec mon père. Non, je n'arrive pas à leur faire partager. C'est vraiment bizarre. Mais peut-être aussi que s'il ne l'a jamais fait partager à personne c'est parce qu'il ne sentait pas un intérêt quelconque. Et c'est un peu pareil pour moi.

b. La procuration affective

Alors que dans le cas des Desmedt, la fabrique de peinture semble combler un besoin de sens professionnel, dans le cas de Didier Ribelle et de sa tante Christiane, on est plutôt dans la recherche de sens affectif. Christiane dirigeait le commerce de peinture et de produits chimiques avec son frère (3^e génération); à présent Didier le dirige avec son propre frère. Christiane et Didier se montrent très attachés à l'entreprise et désireux de la voir se continuer dans la génération future, Carl et Daniel par contre (le père et le frère de Didier) ont toujours vu l'entreprise comme un moyen de subsistance et n'ont pour elle aucun projet dynastique. Chacun reconnaît que le renouveau de la société, au bord de la faillite au moment de la reprise, tient d'abord au travail acharné de Didier. Didier admet avoir quelque raison à cet investissement :

« Il y a une raison aussi [à travailler autant], mais ça, c'est plus psychologique, c'est que je dirais, mon petit bout, je le vois peu et c'est pas une volonté personnelle : ça se passe, il faut le dire, mal. Et c'est une façon aussi, il faut être juste, ça noie un peu le poisson. Il faut qu'on s'assomme un peu pour dire de..., parce que sinon ça bouillonne. C'est aussi une raison. Il faut dire les choses aussi comme elles sont.

Tout comme Didier, Christiane n'a « pas de famille ». Malgré une longue relation amoureuse, elle a vécu avec ses parents jusqu'à ce que leur décès l'oblige à vivre seule pour la première fois de sa vie, à 70 ans passés. Carl et Daniel, connaissent eux une situation familiale stable et n'ont pas besoin de se trouver, dans l'entreprise familiale et dans son histoire longue une famille, une famille virtuelle, symbolique, mais néanmoins réconfortante. Christiane et Didier en ont peut-être davantage besoin pour se définir, pour se donner une identité dont les prive leur non-appartenance à une famille horizontale resserrée (la cellule couple-enfants). Peut-être leur situation familiale personnelle les pousse-t-elle à chercher un « confort identitaire⁴ » dans cette autre famille, verticale, historique, à l'investir et à la promouvoir. Ceci expliquerait leur position « usufruitière », très différente du rapport instrumental, « propriétaire » de Carl et Daniel.

c. La fonction légitimante

Dans le cas des Durant, la brasserie familiale (distribution de boissons) ayant été vendue, la promotion et la défense d'une continuité familiale passent par la poursuite des « affaires », des investissements, immobiliers surtout. Il s'agit de se montrer à la fois le digne héritier matériel de la famille et le digne héritier de son sens des affaires. Ce sont surtout Dimitri et son neveu Étienne qui s'en veulent les continuateurs, tous deux en appellent à leurs ancêtres dans un souci de légitimation.

Pour Dimitri, le mouton noir de la famille, il s'agit de puiser dans l'histoire de la famille des aïeux qui sont comme lui « *un peu tordus* » et dont ses sœurs ont censuré le souvenir. Pour Étienne il s'agit de reprendre la belle histoire apprise de sa mère et de sa tante qui « attest[e] de l'honorabilité de la famille [...] c'est-à-dire de ce qu'elle a bien droit à occuper dans la société [...] le rang dont elle se réclame⁵ ». Cela est important pour une famille qui a bâti sa fortune par le commerce de la bière et le milieu interlope des cafés et par la location usurière de mauvais logements. Étienne doit à la fois sublimer l'argent que possède sa famille et s'en montrer digne pour obtenir de sa tante, « matriarche » de la famille, le droit de le gérer.



Moi j'aime l'argent pour ce qu'il représente, pas pour ce qu'il est.

C'est le symbole d'une réussite.

Le symbole du travail. Du travail, de ce que mes parents ont fait, de ce que toute la famille a fait. Vous comprenez ce que je veux dire? [...] et là, là oui, je dirais que je me sens redevable à mes ancêtres de faire quelque chose pour que leur patrimoine reste, et éventuellement s'étende. Oui. Oui, je le vois comme ça.

d. La dramatisation du passé

Enfin, la culture de l'histoire et de la dette est une forme de mise en drame qui sert des objectifs commerciaux et managériaux (l'âge de l'entreprise, son histoire, ses figures légendaires servant de garantie et de levier d'attachement auprès des clients, des fournisseurs et des salariés), mais rencontre aussi des desseins personnels. La « dramatisation » opérée par Élodie Noiret (imprimerie, 5^e génération) est un outil de gestion assumé, mais l'investissement affectif avec lequel elle dirige et conçoit l'avenir de l'imprimerie et la piété qu'elle voue à ses ancêtre la servent aussi par la mise en drame personnelle, une « romantisation » de son rôle. La riche histoire de la famille Noiret, qui compte son lot d'artistes

4. Jean-Hugues DÉCHAUX, 1997, *Le souvenir des morts*, Paris, PUF, « Le lien social », p. 250.

5. Josette COENEN-HUTHER, 1994, *La mémoire familiale*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », p. 32.

et de notables locaux, est largement partagée par ses membres. Toutefois, depuis son entrée dans l'entreprise familiale, Élodie a développé un surcroît d'attachement à ses prédécesseurs, que son père (Désiré Noiret) ne cultivait pas : « *autant mon père, ça a été d'avoir réussi à faire quelque chose, d'avoir fait tourner l'entreprise en cassant ou en minimisant l'aspect familial, etc., autant ma sœur, je crois qu'elle y tient énormément en se raccrochant à ce fil-là. Oui, ça lui plaît* », observe sa sœur.

Élodie s'identifie surtout à Apolline, l'épouse du fondateur et seule femme à l'avoir précédée à la tête de l'imprimerie. Alors qu'aux murs de la salle de réunion de l'imprimerie on trouve une galerie de portraits des dirigeants qui se sont succédé, manque celui de cette aïeule qui a dirigé l'imprimerie entre la mort de son mari et l'arrivée de son fils. Le portrait est perdu, l'hommage n'est pas rendu. En soulignant le machisme ambiant (pourquoi le portrait de la seule femme dirigeante a-t-il seul été égaré?), celui de la famille, du patronat en général et du secteur de l'imprimerie, elle rehausse d'autant sa position à elle de femme chef d'entreprise dans un milieu largement masculin. Le lien aux ancêtres rend sa mission de chef d'entreprise plus « épaisse », plus « sensée » (comme chez les Desmedt), mais plus exaltante aussi, plus « romanesque » (« *c'est vrai que c'est une belle histoire qui se continue, on a l'impression de faire partie aussi d'une chaîne quoi, d'être un maillon de la chaîne et que c'est bien* »); et le fait de s'identifier à un ancêtre en particulier permet de se donner les mérites dont on le pare.

Conclusion : transmission par héritage ou par patrimonialisation

Satisfaction éthique, supplément d'âme apporté par la noblesse de l'histoire; procuration affective que donne le passé quand le présent la refuse; fonction légitimante qu'apporte l'histoire que l'on choisit de retenir; dramatisation personnelle et commerciale du passé : voilà autant de raisons de cultiver la dette aux ancêtres et donc de se positionner non pas en propriétaires de l'entreprise mais en usufruitiers qui veulent voir dans l'entreprise ou dans le patrimoine familial quelque chose qui les dépasse, dans le passé et dans le futur. Mais, loin de prendre l'héritage, de le recevoir tel qu'il se donne, tel qu'il est disponible, les usufruitiers prennent la liberté de façonner l'héritage qu'ils choisissent de prendre. Ils sont des héritiers électifs (et donc sélectifs), ils font « le tri parmi l'ensemble des éléments mnémotecniques disponibles, entre ce qui trouve en [eux] un écho⁶ ».

Pour conceptualiser la sélection et l'enchantement qu'opèrent les usufruitiers sur ce dont ils héritent, on peut recourir au processus de « patrimonialisation » décrit par Jean Davallon⁷ pour rendre compte de la production du patrimoine culturel. Celui-ci reprend à Umberto Eco l'idée d'une « logique de la trouvaille » qui rend compte de cette opération par laquelle des objets sans valeur autre que la simple valeur d'usage (ici, l'entreprise familiale comme simple moyen de subsistance) acquièrent une valeur de lien, de témoignage qui rend nécessaire leur conservation. Ce sont les héritiers qui *trouvent* le patrimoine, qui le découvrent, non pas les ancêtres qui donnent une mission de conservation : on est dans une « filiation inversée ». Mais une fois cette mission de conservation apparue, le désir de transmission surgit — ce qui ne signifie toutefois pas que les parents vont essayer à toute force que leurs enfants deviennent leurs héritiers.

Il y a ainsi une différence fondamentale, note Jean Davallon, « entre la transmission par patrimonialisation et la transmission par héritage, par mémoire ou par tradition qui a pour caractéristique d'ôter tout choix à celui qui reçoit »; on retrouve la différence entre nos héritiers-propriétaires dont le processus de reprise est marqué par l'absence de liberté et nos héritiers-usufruitiers qui *se sont hérités* de l'entreprise et pour qui l'entreprise a constitué une « trouvaille ».

6. Jean-Hugues DÉCHAUX, *Le souvenir des morts*, op. cit., p. 307 et p. 252.

7. Jean DAVALLON, 2002, « Comment se fabrique le patrimoine? », *Sciences humaines*, hors-série n° 36, printemps. www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html

Nouvelles modalités de transmission et de solidarité chez les nouvelles populations rurales? Quelques pistes de réflexion...

Myriam Simard

Professeure, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

Dans cet article, je présenterai davantage quelques pistes de réflexion issues de ma recherche récente sur les nouvelles populations rurales au Québec¹. Ces individus, souvent dénommés « néo-ruraux », ont déménagé de la ville vers la campagne de façon permanente et habitent le milieu rural depuis moins de 20 ans. Bien que mon étude n'aborde pas directement le sujet des transmissions et des solidarités familiales, certains aspects sont pourtant apparus qui laissent soupçonner des modalités inédites chez les néo-ruraux à cet égard. L'espace rural serait-il un lieu propice à l'émergence de modalités alternatives? Quelles seraient certaines de ces modalités et leurs logiques et significations? Je profiterai de ces premiers indices pour poser certaines questions me paraissant importantes à approfondir dans l'avenir.

Ma recherche a révélé des résultats inattendus concernant la migration de jeunes familles vers la campagne. Si celles-ci quittent la ville, c'est principalement pour les attraits de la campagne² et pour élever leurs enfants dans un milieu sain et sécuritaire. Ces jeunes sont, en fait, en quête d'une meilleure « qualité de vie » qui se caractérise notamment par la convivialité et la proximité des liens sociaux, un bon équilibre entre leur vie professionnelle, familiale et personnelle, l'accès facile à de grands espaces, l'absence de pollution, etc. (Simard et Guimond, 2009). Étant pour la plupart des travailleurs autonomes ou des aspirants entrepreneurs, ils doivent en général chercher auprès de personnes locales le soutien et l'expertise nécessaires au démarrage de leur entreprise. En fait, c'est le mentorat que le CLD (Centre local de développement) de Brome-Missisquoi a initié entre des entrepreneurs à la retraite dans son territoire (néo-ruraux ou de longue date) et les jeunes néo-ruraux en processus de création d'emploi ou d'entreprise. On décèle déjà une certaine forme originale de solidarité et de transmission des savoirs et des expertises entre individus non apparentés, lorsque la famille immédiate ou la parenté est éloignée ou absente puisqu'elle vit souvent en ville.

1. Je remercie le Conseil de recherche en Sciences Humaines du Canada (CRSH) et le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* pour leur aide financière dans cette recherche. Celle-ci fut menée dans 2 MRC (Municipalités régionales de comté) contrastées du Québec : la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Athabaska. Pour un aperçu de cette recherche et une brève description des 2 territoires, voir Simard et Guimond (2010). On peut consulter aussi le site Web du Groupe de recherche sur la migration ville/campagne et les néo-ruraux : www.neoruraux.ucs.inrs.ca

2. Ces attraits renvoient à 3 éléments principaux : 1) les caractéristiques physiques du milieu; 2) le style de vie et le rythme plus lent qu'en ville; 3) le cadre idéal pour y réaliser des projets professionnels et/ou personnels.

Un constat similaire est ressorti au sujet de l'appui que ces jeunes néo-ruraux reçoivent de voisins ou d'autres villageois lors d'événements particuliers tels la construction ou la rénovation de leur maison : prêt d'outils, références de personnes-ressources fiables, conseils multiples, aide ponctuelle, etc. Ici aussi, il semble y avoir un certain remplacement des liens classiques de solidarité et transmission intrafamiliales par d'autres types de liens hors de la famille, comme il fut parfois documenté (Guthleben et Zinck, 2007). Ces derniers favorisent notamment la transmission de savoir-faire et d'expériences entre individus non apparentés de divers groupes d'âges, par exemple entre jeunes néo-ruraux et voisins plus âgés. Il serait intéressant d'explorer dans de futures études les autres circonstances où de tels liens alternatifs sont susceptibles de se manifester dans l'espace rural. Que se passe-t-il lors de la naissance d'un enfant? Ou pour la garde des enfants? Ou dans le cas de maladie? Quelle est alors la nature de ces liens?

Plusieurs autres questions viennent également en tête, tant sur les acteurs en cause que sur le sens de ces modalités inédites de transmission et de solidarité. Celles-ci sont-elles ponctuelles ou vont-elles durer à plus long terme? Parviennent-elles à déborder le simple rapport utilitaire ou de courtoisie pour se transformer en véritable rapport d'amitié? Comment s'articulent, chez le jeune néo-rural, les formes habituelles de solidarité et de transmission familiales et celles alternatives? Quelles sont les convergences et divergences entre ces deux modalités? Et quel est l'impact de cette transformation des formes traditionnelles de solidarité et de transmission? Cette mutation peut-elle entraîner des espaces significatifs de rencontres et d'échanges entre anciens et nouveaux ruraux donnant lieu à une réelle mixité? Vient-elle faciliter la construction commune de la société rurale contemporaine? Favorise-t-elle la transmission des multiples savoirs et expertises dans ce territoire rural? Quels sont les rapprochements à faire avec le milieu urbain? Voilà quelques pistes pour alimenter nos réflexions.

Bibliographie

GUTHLEBEN, Guillaume et Manuella ZINCK, « Les rencontres intergénérationnelles en dehors de la famille. Quelle méthodologie pour quelles finalités de projets? » *Recherches et Prévisions*, n° 88, juin 2007, p. 119-123.

SIMARD, Myriam et Laurie GUIMOND, « La migration de la ville vers la campagne au Québec? Portrait sociodémographique et économique de deux MRC contrastées et de leurs nouveaux résidents », *Panorama des régions du Québec, édition 2010*, Institut de la statistique du Québec, juin 2010, p. 13-29.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/PDF/panorama2010.pdf>

SIMARD, Myriam et Laurie GUIMOND, « L'hétérogénéité des nouvelles populations rurales : comparaison dans deux MRC contrastées au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 3, 2009, p. 475-505.

L'homme dans le fleuve du vivant : qu'est-ce qui passe et se transmet?

Annie Gauthier

Ph.D. Sciences humaines appliquées

Ce début de réflexion sur la transmission cherche à créer un pont entre d'une part l'évolution de l'homme « dans le fleuve du vivant »¹ et la psychanalyse en tant que travail sur les formations de l'inconscient. Ma réflexion se veut interdisciplinaire – ouverte sur différentes perspectives des réalités humaines.

J'aime partir de loin. Ainsi, je suis intéressée par une approche de la transmission sous l'angle de l'espèce qui est la nôtre et dont le bagage se transmet, depuis environ 200 000 ans. Plonger dans l'évolution implique entre autres le recours à des apports issus de l'éthologie, de la philosophie et des sciences cognitives. Ma démarche n'est pas de prendre parti pour ou contre telle et telle théories évolutionnistes. Je vais plutôt essayer d'entrelacer un questionnement sur la transmission chez l'humain aux perspectives d'un certain nombre de penseurs qui, par des chemins différents, ont pris un recul suffisant pour considérer la spécificité de l'humain parmi d'autres vivants. Leurs conclusions gagnent à être croisées afin de faire émerger les questions qu'elles englobent. En procédant ainsi, une notion centrale s'est imposée : celle de projet, qui ressort tel un fil conducteur précieux, et qui fera l'objet d'un questionnement dans les lignes qui suivent.

Les études d'Eccles², prix Nobel de médecine, suggèrent que la « conscience de soi » est la cime de l'évolution humaine. Mais l'auteur ajoute que cette conscience apporte avec elle de sinistres compagnons : la peur, l'anxiété, la conscience de la mort. À ce sujet, il évoque entre autres les rites d'enterrement des morts qui débutèrent il y a quelque 80 000 ans parmi les hommes de Néandertal. La prise de conscience de la mort a été un événement traumatisant, dont l'expression s'est traduite par des rites funéraires, telles des offrandes, ou encore la protection du corps et le soin accordé à la position dans laquelle il est enterré. Face à la peur, à l'anxiété et à la conscience qu'il a de la mort, l'humain tendrait spontanément, d'après Eccles, à expulser ses doutes et ainsi, à unifier le vécu selon son système de valeurs et celui de la culture environnante, renforçant ainsi la cohésion du groupe.

Cette dernière idée rejoint ce que Freud a développé sous les termes d'un « instinct de conservation », qu'il accole à un autre type d'« instinct », les pulsions de mort. Dans sa correspondance sur le thème de la guerre avec Albert Einstein, il écrit : « Nous admettons que les instincts de l'homme se ramènent exclusivement à deux catégories : d'une part ceux qui veulent conserver et unir; nous les appelons érotiques [...]; d'autre part, ceux qui veulent détruire et tuer; nous les englobons sous les termes de pulsion agressive ou pulsion destructrice³ ». Les pulsions de mort et les pulsions érotiques sont toutes deux indispensables. C'est de leur action conjuguée, intriquée ou antagoniste que découlent, dans la perspective de Freud, les phénomènes de la vie.

1. D'après le titre d'un ouvrage de Konrad LORENZ.

2. John C. ECCLES, 1994, *Évolution du cerveau et création de la conscience*, Paris, Champs Flammarion, p. 272 et suivantes. Voir en particulier les chapitres IX (sur la création du moi et son cerveau) et X (sur la personne humaine).

3. Albert EINSTEIN et Sigmund FREUD, 2005, *Pourquoi la guerre?* Paris, Payot et Rivages.

Face à la mort, l'humain rencontre ce que l'écrivain Georges Bataille nomme la limite de l'utile : « S'il voit son semblable mourir, un vivant ne peut plus subsister que hors de soi ». Vivant l'expérience de la mort, l'humain est alors « chassé de l'étroitesse de sa personne et se perd autant qu'il peut dans la communauté de ses semblables ». Dans cette perspective, rencontrer la mort pousserait l'humain à se dépasser, à prendre sur soi, avec d'autres, ce que la destinée humaine a de plus précaire et inapaisable. Inapaisable, dans la mesure où, comme le suggère encore Bataille, « il est de l'essence de la vie de produire plus d'énergie que celle dépensée pour vivre⁴ ».

Tout comme Eccles, Konrad Lorenz reconnaît dans la conscience le principe fondamental qui entraînera avec lui l'humanisation. Le biologiste parle d'une « conscience réflexive » qui est, dit-il, ce qui fait que dans son désir de savoir, l'homme « finit par se trouver *lui-même* dans son propre champ de recherche⁵ ». La réflexion par laquelle le sujet prend conscience de sa subjectivité serait ce qui conditionne tous les autres principes de comportement spécifiquement humain. Mue par un principe interrogatif, la réflexion suppose la capacité mentale de saisir des concepts. Lorenz suggère que la connaissance que l'on acquiert à travers elle détermine l'existence de la morale et de la responsabilité, comme une forme d'interrogation et de dialogue de l'homme avec son environnement social. Eccles et Lorenz placent tous deux le projet, en tant qu'il supporte une conscience temporelle, au cœur de ce qui fait l'humain.

Or, la notion de projet ne va pas de soi si l'on se situe dans la perspective de l'évolution de l'espèce humaine, située parmi l'ensemble des vivants. Louis Thaler, dans l'article « Phylogénèse » de l'*Encyclopédie Universalis*, se demande si l'évolution a un sens : « l'apparition de l'homme marque une rupture dans un processus jusque là continu », écrit-il⁶. L'homme, souligne Thaler, a progressivement bouleversé, balayé la niche écologique des autres vivants. En même temps que s'est accru son cerveau, son intelligence a par ailleurs permis que se développe un autre type d'évolution, l'évolution culturelle. Peut-on pour autant attribuer à l'humanité un projet? L'évolutionniste français conclut son article sur ces mots :

« Puisque l'évolution passée s'est faite sans projet, on ne peut lui donner un sens qu'en se plaçant sur un plan métaphysique. Il n'y a cependant rien de métaphysique dans l'idée que l'évolution future pourrait avoir un sens, celui que l'homme, seul être capable de faire des projets, lui donnerait. Cela suppose toutefois que l'homme parvienne d'abord à maîtriser les processus de l'évolution non biologique (technique, économique, sociale, politique, etc.) dont il paraît à l'heure actuelle être le jouet et tout le monde vivant avec lui.⁷

Une question surgit dans la foulée des propos de Thaler : qu'est-ce qui a été introduit en l'humain et qui fait de l'espèce *homo sapiens* une espèce si complexe, en rupture avec les autres vivants? On pourrait aussi formuler la question ainsi : qu'est-ce qui dans l'évolution a été définitivement perdu, et est désormais irrémédiablement manquant pour l'Homme, l'assujettissant à une logique autre que celle des autres vivants? Ces questions tentent de mettre des mots sur ce qui fait l'héritage de l'humanité depuis la nuit des temps. Muriel Soulié rappelle ceci :

« Tout au long de son œuvre, Freud a tenu à des hypothèses phylogénétiques qui ouvrent vers de grands larges, vers des lointains, car elles touchent aux fondations de l'être, à l'éthique, à l'énigme de l'originaire et à la mémoire des disparus.⁸

4. Georges BATAILLE, 1976, *La limite de l'utile*, dans *Œuvres complètes*, vol. 7. Paris, Gallimard, p. 251.

5. Konrad LORENZ, 1981, « Les fondements instinctuels de notre culture », *L'homme dans le fleuve du vivant*, Paris, Flammarion, p. 322.

6. Louis THALER, 1983, « Phylogénèse », dans l'*Encyclopédie Universalis*, Corpus x (par ordre alphabétique), Paris, p. 136.

7. *Id.*

8. Muriel SOULÉ, 2002, « Processus de transmission de la genèse à la génération », *Dialogue*, n° 160, p. 17.

Cette ouverture infinie aux jeux du temps, Freud l'a d'abord expérimentée au travers les cures psychanalytiques. Dans *Moïse et le monothéisme*, il écrit :

« La psychanalyse des individus nous apprend que les impressions les plus précoces, recueillies à une époque où l'enfant ne fait encore que balbutier, provoquent un jour, sans même resurgir dans le conscient, des effets obsédants ».⁹

Ainsi, on peut dire que la psychanalyse se constitue, entre autres, comme un lieu où l'on peut découvrir la logique qui organise les impressions ainsi enfouies, remontant des fonds de l'enfance et au-delà, malgré l'oubli. Un lieu où l'on peut découvrir la manière dont on est singulièrement aux prises avec l'insistance d'une transmission qui cherche sa voie.

Et la famille dans tout ça?

La famille, dans ce contexte, est le lieu par où passe au départ d'une vie, cette immensité. Par un biais inattendu, il me semble que l'on retrouve ici la réponse anthropologique à la question de ce qu'on transmet à nos enfants et qui a été, avec Claude Lévi-Strauss, la loi de l'inceste, qui était pour lui la règle du don par excellence : celui d'une négation créatrice¹⁰. L'interdit de l'inceste permettrait aux enfants de quitter leur famille originaire, pour désirer ailleurs et autrement. L'interdit de l'inceste, pour être universel, appartiendrait à l'espèce : il serait à la base de la communication et du commerce.

Cette perspective rejoint également celle de la psychanalyste et pédiatre Françoise Dolto qui disait que « Honorer ses parents, c'est très souvent leur tourner le dos et s'en aller en leur montrant qu'on est devenu un être humain capable de s'assumer »¹¹. L'idée d'honorer ses parents correspondait pour Dolto à un précepte éthique dont elle faisait l'hypothèse qu'il est universel, c'est-à-dire établi en chaque enfant, en chaque être humain, lui commandant de se prendre en charge, c'est-à-dire de réaliser ses potentialités et ses projets. Ainsi, pour se figurer ce pont entre d'une part l'évolution de l'homme « dans le fleuve du vivant » et la psychanalyse en tant que travail sur les formations de l'inconscient, il apparaît que la notion de *fil* peut servir de métaphore : un fil qui traverse chaque humain, tel un courant unique à découvrir, tel un projet ou un devenir singularisant et pourtant universalisant, puisqu'il plonge ses racines dans l'espèce.

9. Sigmund FREUD, 2001, *L'homme, Moïse et la religion monothéiste : trois essais*, Paris, Gallimard.

10. Claude LÉVI-STRAUSS, 1983, *La famille, Le regard éloigné*, Paris, Plon.

11. Michel LEDOUX, 2006, *Dictionnaire raisonné de l'œuvre de F. Dolto*, sous « Éthique », Paris, Payot et Rivages.

Production du bulletin

Michelle Comeau

Coordonnatrice

514-499-8274

michelle_comeau@ucs.inrs.ca

<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca>

Le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* est financé par le FQRSC

Colloque

Transmission et solidarités dans les familles québécoises d'aujourd'hui. Pratiques, enjeux et questionnements

3 avril 2012

Cette journée d'étude entend aborder la transmission dans les différentes acceptions qu'on lui prête et dans les différentes façons dont elle intéresse la famille, au Québec, aujourd'hui. Des travaux et discours sur la transmission, on peut dégager trois axes, trois manières de concevoir la transmission; les communications de cette journée s'articuleront autour de ces axes.

La transmission est, premièrement, considérée comme un transfert intergénérationnel, comme ce qui passe d'une génération à l'autre au sein de la parenté. On pense bien sûr aux pratiques d'héritage et aux lois qui les encadrent, mais aussi aux échanges d'affection, de biens et de services qui circulent entre les membres et qui tiennent les générations entre elles. Que nous disent ces transferts de ce qui se transmet entre les générations, au niveau matériel et symbolique? Quels tris sont faits entre ce qui passe et ce qui est retenu, et entre les membres de la famille? On portera une attention particulière aux familles recomposées et aux unions de fait, qui pour être des figures désormais banales de la famille contemporaine, n'en compliquent pas moins les canaux de la transmission.

La transmission est, ensuite, considérée comme l'instrument et la condition de la continuité culturelle et sociale, comme ce qui fait qu'une société perdure et se transforme avec ses codes, ses valeurs, ses savoirs, ses institutions. On s'intéressera aux processus de socialisation et d'éducation qui permettent cette transmission et aux instances qui, avec la famille, et parfois en concurrence avec elle, la prennent en charge (école, État, pairs...). Par qui et comment les contenus sont-ils définis? Y a-t-il des interférences entre les différentes modalités et les différents contenus de la transmission? Comment, à cet égard, se produisent les transmissions quand les individus doivent composer avec des appartenances multiples, quand la famille est éclatée (recomposée) ou au croisement de plusieurs cultures?

Enfin, la transmission est considérée comme une façon, pour les individus, de se transmettre, de se perpétuer, de survivre à la mort en s'assurant de vivre à travers autrui et à travers ce qu'ils auront légué. Cette fonction de la transmission amène d'une part à interroger de manière plus psychologique ou plus philosophique les motifs et les ressorts de la transmission, et d'autre part à interroger la tension entre l'individu et le collectif. Comment l'individu parvient-il à concilier l'héritage (reçu et légué) avec le désir de se construire lui-même et de laisser ses enfants se construire, en toute indépendance? Peut-on exister sans origine, sans histoire et sans visée d'immortalité? D'où les questions suivantes : Est-ce que je cherche à laisser quelque chose de moi quand je transmets un bien à mes enfants? Qu'est ce qui se joue dans le désir d'enfant, au-delà de la reproduction biologique? La société nous donne-t-elle encore le désir et les moyens de transmettre? et de recevoir?

Familles en mouvance Dynamiques intergénérationnelles

<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca>

Colloque

**Transmission et solidarités dans les familles québécoises
d'aujourd'hui. Pratiques, enjeux et questionnements**

3 avril 2012

Horaire

(gratuit, inscription obligatoire)

- 9 h 30 **Mot de bienvenue**
Françoise-Romaine Ouellette, professeure, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS et responsable scientifique du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*
- 9 h 40 **La transmission : un phénomène polyvalent et ses objets changeants**
Denise Lemieux, professeure honoraire, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
- ATELIER 1 TRANSFERTS ET ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS**
Présidence : Delphine Lobet, chercheure post-doctorale, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
- 9 h 55 **Portrait des pratiques successorales dans le Québec d'aujourd'hui**
Michel Beauchamp, notaire et chargé de cours, Faculté de droit, Université de Montréal
- 10 h 10 **La circulation des aides dans la parenté**
Marianne Kempeneers, professeure titulaire, Département de sociologie, Université de Montréal
- 10 h 25 **« L'héritage, sujet tabou » : transfert des biens et rapports intergénérationnels dans les familles recomposées québécoises**
Florina Gaborean, chercheure invitée, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
- 10 h 40 **Les droits des enfants varient-ils selon le modèle d'union choisi par leurs parents?**
Sylvie Lévesque, directrice générale, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- 10 h 55 **Pause**
- 11 h 10 **Période d'échange**

ATELIER 2 LA FAMILLE COMME LIEU DE TRANSMISSION OU DE RUPTURE CULTURELLES

Présidence : **Isabelle Leduc**, directrice générale, Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)

11 h 45 **Transmission et parentage multiple**

Renée B. Dandurand, professeure-chercheure honoraire, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

12 h 00 **Recomposition familiale et transmission, réflexions autour d'une lignée imaginée**

Marie-Christine Saint-Jacques, professeure titulaire, École de service social, Université Laval

12 h 15 **Dîner sur place**

13 h 15 **Continuité et ruptures chez les personnes issues de l'immigration au Québec**

Simon David Yana et Elke Laur, agents de recherche, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective

13 h 30 **Brocoli ou biscuit au chocolat : pour le bien de qui?**

Carol Gélinas, travailleuse au Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM)

13 h 45 **Période d'échange**

ATELIER 3 LES MOTIFS DE LA TRANSMISSION

Présidence : **Florina Gaborean**, chercheure invitée, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

14 h 15 **La dynastie à l'épreuve des faits : l'idéal de transmission appliqué aux transmissions d'entreprises**

Delphine Lobet, chercheure postdoctorale, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

14 h 30 **Pause**

14 h 45 **Désir d'enfant et transmission : un lien qui se distend?**

Laurence Charton, socio-démographe, professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, et **Joseph J. Lévy**, anthropologue, professeur, Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

15 h 00 **La transmission dans tous ses états!**

Myriam Jézéquel, chercheure invitée, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

15 h 15 **Période d'échange**

15 h 45 **Fin du colloque**

Information et inscription

Louise Gaulin : 514-499-8295

Louise.Gaulin@ucs.inrs.ca

INRS

Université d'avant-garde

385, rue Sherbrooke Est, salle 2109
Montréal, métro Sherbrooke (sortie de l'ITHQ)